

AVIS DE PROMULGATION

**RÈGLEMENT # 312-2024 ABROGEANT LE RÈGLEMENT # 264-2021 INTITULÉ
« RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 324 600 \$ POUR LE
PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES DE L'AVENUE DU HÉRON »**

CET AVIS est par la présente donné à tous les citoyens et citoyennes de la Municipalité de L'Islet et stipule ce qui suit :

- Lors d'une séance tenue le 5 août 2024, le conseil de la Municipalité de L'Islet a adopté le « règlement # 312-2024 abrogeant le règlement # 264-2021 intitulé « règlement décrétant un emprunt et une dépense de 324 600 \$ pour le prolongement des infrastructures de l'avenue du Héron »»;
- Qu'en date du 17 septembre 2024, le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement # 312-2024;
- Les personnes intéressées peuvent consulter ledit règlement au bureau de la municipalité ainsi que sur le site internet;
- Ce règlement est entré en vigueur conformément à la loi.

Donné à L'Islet, ce 19 septembre 2024.




Marie Joannisse
Directrice générale greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière de la Municipalité de L'Islet, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis concernant le règlement # 312-2024 conformément à la loi ce 19 septembre 2024.

En foi de quoi, je délivre ce certificat.



Marie Joannisse
Directrice générale greffière-trésorière